

# Pratiques exemplaires en matière de dépistage des problèmes de santé buccodentaire dans les écoles de l'Ontario



## Ontario Association of Public Health Dentistry (Association de dentisterie en santé publique de l'Ontario)

L'OAPHD est une association de professionnels dentaires dont l'intérêt principal est la santé buccodentaire du grand public. La plupart de ses membres travaillent dans les services de santé publique locaux et fournissent des renseignements et des services de santé buccodentaire aux communautés. Les autres membres comprennent des professeurs d'université et des étudiants qui s'intéressent à la dentisterie en santé publique.

L'OAPHD promeut la santé buccodentaire et prône un meilleur accès aux soins dentaires pour la population en général et pour des populations cibles telles que les personnes âgées et les enfants en bas âge.

### Santé publique Ontario

Santé publique Ontario est un organisme du gouvernement de l'Ontario voué à la protection et à la promotion de la santé de l'ensemble de la population ontarienne, ainsi qu'à la réduction des inégalités en matière de santé. Santé publique Ontario relie les praticiens de la santé publique, les travailleurs de première ligne du secteur de la santé et les chercheurs aux meilleurs renseignements et connaissances scientifiques du monde entier.

Santé publique Ontario fournit un soutien scientifique et technique expert au gouvernement, aux bureaux locaux de santé publique et aux fournisseurs de soins de santé en ce qui concerne :

- les maladies transmissibles et infectieuses;
- la prévention et le contrôle des infections;
- la santé environnementale et au travail;
- la préparation aux situations d'urgence;
- la promotion de la santé et la prévention des maladies chroniques et des blessures; et
- les services de laboratoire en santé publique.

Les travaux de Santé publique Ontario comprennent aussi la surveillance, l'épidémiologie, la recherche, le perfectionnement professionnel et les services axés sur le savoir. Pour obtenir plus de renseignements au sujet de SPO, veuillez consulter [santepubliqueontario.ca](http://santepubliqueontario.ca).

### Citer ce document :

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario), Singhal S, Oei T; Ontario Association of public Health Dentistry, Klys J, Hopkins L, Romanetz M, Joshi A. Pratiques exemplaires en matière de dépistage des problèmes de santé buccodentaire dans les écoles de l'Ontario. Toronto, ON : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2022.

ISBN : 978-1-4868-6020-3

©Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2022

Pratiques exemplaires en matière de dépistage des problèmes de santé buccodentaire dans les écoles i

## Auteurs

### **Ontario Association of Public Health Dentistry (OAPHD)**

Jennifer Klys, HDA, B.A.

Superviseure des soins dentaires

Programme de soins dentaires

Santé publique de la région de Niagara

Laurie Hopkins, HDA, B.A. en hygiène dentaire

Superviseure

Programme de santé buccodentaire

Santé publique de la région de Halton

Marilyn Romanetz, HDA

Programme de santé buccodentaire des enfants

Bureau de santé du district de Thunder Bay

Arti Joshi, HDA, B.A.

Gestionnaire, Services de santé buccodentaire

Bureau de santé publique de Toronto

### **Santé publique Ontario**

Sonica Singhal, BDS, MPH, PhD, FRCD(C)

Dentiste en santé publique

Promotion de la santé, Prévention des maladies chroniques et des traumatismes

Santé publique Ontario

Tiffany Oei, M. Sc.

Coordonnatrice principale de la recherche

Promotion de la santé, Prévention des maladies chroniques et des traumatismes

Santé publique Ontario

## Remerciements

Les auteurs souhaitent exprimer leur sincère gratitude à Sandra Callery, Anne Augustin, Liane Macdonald, Pamela Leece et Michelle Science de Santé publique Ontario pour leur participation à la révision du document. Nous remercions également nos collègues de l'Ontario Association of Public Health Dentistry pour leur participation à la révision du document.

## Avis de non-responsabilité

Ce document a été élaboré par Santé publique Ontario (SPO). SPO fournit des conseils scientifiques et techniques au gouvernement de l'Ontario, aux organismes de santé publique et aux fournisseurs de soins de santé. Le travail de SPO est guidé par les meilleures données probantes disponibles au moment de la publication.

Le présent document s'adresse au personnel de santé publique dentaire travaillant dans les bureaux de santé de l'Ontario et a pour objectif de les aider à prendre des décisions en décrivant diverses pratiques de prévention et de contrôle des infections (PCI) acceptables en matière de dépistage buccodentaire dans les écoles. Ce document ne devrait pas être considéré comme incluant toutes les méthodes appropriées de PCI pour le dépistage ou excluant d'autres méthodes de PCI pour le dépistage de problèmes de santé buccale raisonnablement destinées à obtenir les mêmes résultats. La décision ultime concernant le dépistage buccodentaire de tout enfant dans une école doit être prise par le fournisseur de soins de santé buccodentaire à la lumière des circonstances individuelles présentées par l'enfant et l'environnement scolaire. L'application et l'utilisation de ce document sont de la responsabilité de l'utilisateur. SPO n'assume aucune responsabilité résultant d'une telle application ou utilisation.

Ce document peut être reproduit sans permission à des fins non commerciales seulement et à condition que le crédit approprié soit accordé à SPO. Aucun changement ou modification ne peut être apporté à ce document sans l'autorisation écrite expresse de SPO.

## Contenu

Glossaire des termes.....	1
À propos de ce document.....	7
Introduction .....	7
Contexte.....	7
L'impact de la COVID-19 sur le dépistage des problèmes de santé buccodentaire .....	9
Dépistage des problèmes de santé buccodentaire dans les écoles.....	10
Préparation requise le jour précédent le dépistage buccodentaire .....	10
Directives et ressources .....	10
Formation et instructions .....	10
Surveillance .....	11
Évaluation des risques organisationnels (EOR).....	11
Hiérarchie des mesures de prévention des dangers.....	11
Communication.....	11
Approvisionnement .....	12
Planification .....	12
Transport du personnel et de l'équipement.....	12
Transport du personnel .....	12
Équipement et fournitures utilisés par les HDA .....	12
Équipement et fournitures utilisés par les ADA ou les personnes responsables des renseignements .....	14
Fournitures pour les élèves.....	14
Instruments « souillés » (miroirs) et EPI usagés .....	14
Avant le dépistage à l'école .....	15
Dépistage de la COVID-19 et localisation des contacts .....	15
Mesures environnementales ou techniques .....	15
Mettre et retirer l'EPI.....	15
Cohortes de classe .....	15
Hygiène des mains des élèves.....	15
Confirmation de l'identité de l'élève .....	15
Évaluation des risques au point de service (ECRP) .....	16
Le port du masque pour les étudiants .....	16
Position de l'étudiant du dépistage .....	16

Dépistage buccodentaire .....	16
Mettre et retirer l'EPI.....	16
Post-dépistage .....	17
Dépistage de cohorte.....	17
Matériel à remettre aux étudiants .....	17
Annexe : Exigences en matière d'EPI.....	18
Bibliographie .....	20

## Glossaire des termes

**Désinfectant pour les mains à base d'alcool (DMBA) :** Préparation liquide, en gel ou en mousse contenant de l'alcool (p. ex., alcool isopropylique ou éthanol), que l'on utilise dans les situations cliniques pour réduire le nombre de micro-organismes se trouvant sur les mains non visiblement souillées. Les DMBA contiennent des émoullissants qui réduisent l'irritation cutanée et permettent un lavage des mains plus rapide que lorsque l'on utilise du savon et de l'eau.<sup>1</sup>.

**Technique aseptique :** Mesures conçues pour rendre la peau du patient, les fournitures et les surfaces les plus exemptes de microorganismes que possible<sup>2</sup>.

**Masque chirurgical ASTM niveau 1 (masque) :** Idéal pour les procédures dans lesquelles il y a un faible risque d'exposition aux fluides (pas d'éclaboussures ou de projections prévues). Utilisé par les fournisseurs de soins de santé (en plus de la protection oculaire) pour protéger les muqueuses du nez et de la bouche lorsqu'il est prévu qu'une intervention ou une activité de soins est susceptible de générer des éclaboussures ou des projections de sang, de liquides organiques, de sécrétions ou d'excrétions ou de placer à moins de deux mètres d'un client, un patient ou un résident qui tousse<sup>1,3-5</sup>.

La sélection des masques est basée sur une évaluation des risques qui prend en compte :

- le type de procédure ou de soins
- la durée de la procédure ou des soins
- la probabilité de contact avec des gouttelettes ou des aérosols générés par la procédure ou l'interaction

**Covoiturage :** Pratique consistant à partager des trajets en voiture afin que plusieurs personnes effectuent un déplacement dans un même véhicule; le nombre de véhicules à conduire à la même destination est aussi réduit. Fournir des renseignements appropriés aux personnes pratiquant le covoiturage réduit les risques d'expositions à la COVID-19<sup>6</sup>.

**Assistant dentaire agréé (ADA) :** En Ontario les exigences d'agrément<sup>7</sup> sont :

- être titulaire d'un diplôme dans un programme d'assistance dentaire autorisé
- avoir complété toutes les exigences d'évaluation du Bureau national d'examen d'assistance dentaire (BNEAD)
- maintenir l'adhésion en règle à l'Association des assistant(e)s dentaires de l'Ontario (AADO)
- s'engager à respecter le code d'éthique
- s'engager à maintenir la certification s'acquittant des cotisations annuelles et en soumettant une preuve de formation continue

**Cohorte de classe** : Groupes rassemblant des élèves et des membres du personnel d'une école qui étudient ensemble et interagissent plus étroitement qu'avec les autres élèves de l'école. Pour le dépistage buccodentaire en contexte de COVID-19, cela signifie de maintenir au minimum le nombre d'individus entrant en contact avec une cohorte et de maintenir une cohérence en matière de contacts autant que possible. Les cohortes de classe doivent être maintenues conformément aux directives actuelles<sup>8</sup>.

**Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario (OHDO)** : Organisme de réglementation des hygiénistes dentaires en Ontario<sup>9</sup>.

**Précautions contre les contacts** : Précaution employée en plus des pratiques de base pour réduire les risques de transmission d'agents infectieux par contact avec une personne infectée<sup>1</sup>.

**Maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)** : Le coronavirus SRAS-CoV-2 se transmet principalement de personne à personne par contact étroit non protégé avec une personne infectée, par gouttelettes respiratoires et par contact. Les pierres angulaires de la prévention sont l'auto-isolement des personnes infectées, la distanciation physique, les mesures d'hygiène (hygiène des mains, étiquette en cas de toux et d'éternuement, contrôle à la source, le cas échéant), l'équipement de protection individuelle, la vaccination, et le nettoyage et la désinfection de l'environnement. Les facteurs de risque importants pour la transmission comprennent la prévalence locale des cas, le fait qu'une personne infectée présente ou non des symptômes et les circonstances de l'interaction<sup>10-12</sup>.

**Étiquette pour la toux et les éternuements** : Comprend le fait de se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir lorsqu'on tousse ou éternue ou dans le haut de votre manche ou de votre coude, et non pas avec les mains si l'on n'a pas de mouchoir. Il est possible que les bureaux de santé ou les conseils scolaires fournissent leurs propres affiches à ce sujet<sup>13</sup>.

**Contact ou soin direct** : Prestation de soins comme donner le bain à un client, un patient ou un résident, le laver ou le tourner, changer ses vêtements, lui prodiguer des soins relatifs à l'incontinence, changer ses pansements, soigner ses plaies et ses lésions ouvertes, faire sa toilette. Les activités consistant à nourrir une personne ou à diriger un fauteuil roulant ne sont pas considérées comme des soins directs<sup>1</sup>.

**Désinfection et désinfectants approuvés par Santé Canada** : Désinfection : Inactivation de micro-organismes qui provoquent des maladies. La désinfection ne détruit pas les spores bactériennes. Le matériel médical doit être nettoyé à fond avant que l'on puisse procéder à une désinfection efficace. Désinfectants approuvés par Santé Canada : Produits que l'on utilise sur des surfaces ou du matériel et des instruments médicaux pour les désinfecter. On applique du désinfectant sur des objets inanimés uniquement. Certains produits incluent à la fois un nettoyant et un désinfectant. L'octroi d'un numéro d'identification du médicament (DIN) par Santé Canada confirme que le produit désinfectant est approuvé pour utilisation au Canada<sup>1,14</sup>.



**Distanciation**<sup>15</sup> : En ce qui concerne le COVID-19, la distanciation physique signifie de garder des distances les uns des autres pour prévenir la transmission de l'infection; conserver une distance d'au moins 2 mètres (ou 6 pieds) des personnes extérieures à votre ménage dans la mesure du possible. La distanciation entre élèves, étudiants et personnels et membres du personnel est recommandée conformément aux directives en vigueur<sup>15</sup>.

**Précautions contre l'exposition aux gouttelettes**<sup>1</sup> : Utilisées en plus des pratiques de base pour les clients, patients ou résidents atteints ou potentiellement atteints d'une infection qui peut être transmise par de grosses gouttelettes infectieuses.<sup>1</sup>.

**Numéro d'identification du médicament (DIN)** : Il s'agit d'un identifiant à huit chiffres généré par ordinateur et attribué par Santé Canada à un médicament avant sa commercialisation au Canada<sup>16</sup>.

**Mesures environnementales ou techniques** : Mesures physiques ou mécaniques mises en place pour réduire le risque d'infection du personnel ou des patients (p. ex. système de chauffage, de ventilation ou de climatisation, conception des chambres, installation de lavabos réservés au lavage des mains et nettoyage de l'environnement<sup>1</sup>.

**Protection oculaire (lunettes de sécurité, lunettes de protection, visière de protection, visière attachée au masque)** : Protection contre l'exposition aux gouttelettes infectieuses ou au sang et aux liquides corporels<sup>1</sup>.

**Hygiène des mains** : Se rapporte à l'élimination des salissures visibles et à l'élimination ou à la destruction des micro-organismes transitoires se trouvant sur les mains. L'hygiène des mains peut être réalisée avec un désinfectant pour les mains à base d'alcool ou avec du savon et de l'eau courante. Il est possible que les bureaux de santé ou les conseils scolaires fournissent leurs propres affiches à ce sujet<sup>17</sup>.

**Hiérarchie des mesures de prévention des dangers** : Les mesures de préventions des dangers professionnels constituent la méthode principale de protection des travailleurs. Traditionnellement, la hiérarchie détermine comment mettre en œuvre des mesures de prévention réalisables et efficaces. Comprend l'élimination (la plus efficace), la substitution, les contrôles techniques, les contrôles administratifs et l'équipement de protection individuelle (EPI) (la moins efficace)<sup>18</sup>.

**Prévention et contrôle des infections (PCI)** : Pratiques et méthodes fondées sur des éléments probants qui, lorsqu'elles sont appliquées systématiquement dans les établissements de soins de santé, peuvent prévenir la transmission de micro-organismes aux fournisseurs de soins de santé, aux autres clients, patients ou résidents et aux visiteurs ou réduire le risque de transmission<sup>19-22</sup>.

**Blouse d'isolement de niveau 1 reconnue par Santé Canada (blouse)** : Vêtement de protection utilisé pour protéger les vêtements des professionnels de la santé, des visiteurs et des clients, patients ou résidents contre le transfert de micro-organismes et de liquides organiques<sup>23</sup>.

**Gants médicaux (vinyle, nitrile) (gants)** : Protection pour une exposition minimale au sang et aux liquides corporels, et aux agents infectieux<sup>1</sup>.

**Ministère de l'Éducation (EDU) :** Ministère du gouvernement de l'Ontario responsable de la garde d'enfants et de l'administration du système d'éducation primaire et secondaire financé par l'État en Ontario<sup>24,25</sup>.

**Ministère de la Santé (MSAN) :** Ministère du gouvernement de l'Ontario responsable de l'administration des services de soins de santé et de la prestation des services connexes en Ontario<sup>26,27</sup>.

**Intervention médicale ne générant pas d'aérosols (IMNGPA) :** Les aérosols sont de fines particules solides ou liquides en suspension dans l'air qui prennent un certain temps pour se déposer et qui sont suffisamment petites pour augmenter potentiellement le risque de transmission de l'infection. Les interventions qui génèrent de tels aérosols sont appelées « intervention médicale générant des aérosols » et les procédures qui n'entraînent pas de production importante d'aérosols, comme le dépistage de la santé buccodentaire, sont appelées IMNGPA<sup>10</sup>.

**Technique sans contact :** La personne responsable du dépistage n'a aucun contact direct avec le patient. Les mains de la personne responsable du dépistage ne manipulent que le miroir buccal stérile pour regarder dans la bouche de l'enfant et ne toucheront rien d'autre<sup>28</sup>.

**Ontario Association of Public Health Dentistry :** Une association de professionnels dentaires dont l'intérêt premier est la santé buccodentaire du grand public dont les membres travaillent dans les services de santé publique locaux et fournissent des renseignements et des services de santé buccodentaire aux communautés. Les autres membres comprennent des professeurs d'université et des étudiants qui s'intéressent à la dentisterie en santé publique<sup>29</sup>.

**Normes de santé publique de l'Ontario (NSPO) :** Définissent les attentes minimales liées aux programmes et services de santé publique qui sont offerts par les 34 conseils de santé de l'Ontario<sup>30</sup>.

**Protocole concernant la santé buccodentaire (PCSB) :** Fournit des directives aux conseils de santé<sup>31</sup> sur les services de santé buccodentaire à offrir, notamment :

- le dépistage, l'évaluation et le suivi de la santé buccodentaire
- les services à offrir dans le cadre du programme Beaux sourires Ontario (BSO) aux enfants répondant aux critères d'admissibilité clinique et financière du programme

**Dépistage buccodentaire :** Examen relativement court effectué par un professionnel réglementé pouvant indiquer qu'une personne nécessite des soins dentaires. Le dépistage buccodentaire ne remplace pas les examens dentaires complets menés par un professionnel de soins dentaires réglementé<sup>31</sup>.

**Évaluation organisationnelle des risques (EOR) :** Évaluation menée par l'organisation ou l'établissement dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion des risques de transmission d'infections dans tous les établissements de soins de santé. Chaque unité de santé publique (USP) effectuera une EOR comme condition préalable au redémarrage des services. Il est de la responsabilité des USP d'offrir un programme d'éducation et de formation en matière d'EOR aux fournisseurs de soins de santé (FSS)<sup>32,33</sup>.

**Équipement de protection individuelle (EPI) :** Articles portés pour fournir une barrière pour aider à prévenir une exposition potentielle aux maladies infectieuses. Ces articles comprennent des gants, des blouses, des masques chirurgicaux, des respirateurs, des visières protectrices et autres protections oculaires<sup>34</sup>.

**Évaluation des risques au point de service (ERPS) :** Évalue la tâche, le patient et l'environnement. Effectué par le professionnel de la santé avant chaque interaction avec le patient afin de déterminer s'il existe un risque d'exposition à une infection, dont la COVID-19, pour le prestataire de soins ou d'autres personnes. Il s'agit de la première étape des pratiques de base (PB), qui sont à appliquer à tous les patients, pour tous les soins et interactions<sup>1,32</sup>.

**Santé publique Ontario (SPO)** Fournit un soutien scientifique et technique expert au gouvernement, aux bureaux locaux de santé publique, aux fournisseurs de soins de santé et aux secteurs connexes<sup>35,36</sup>.

**Hygiéniste dentaire agréé (HDA) :** Les hygiénistes dentaires de l'Ontario sont régies par la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* (LPSR) et la *Loi de 1991 sur les hygiénistes dentaires* (LHD). Il existe un certain nombre de règlements pris en vertu de la LHD auxquels tous les hygiénistes dentaires autorisés en Ontario doivent se conformer<sup>37</sup>.

**Pratique de base (PB) :** Système de pratiques de prévention et de contrôle des infections recommandé par l'Agence de santé publique du Canada à appliquer à tous les clients, patients ou résidents chaque fois qu'on leur prodigue des soins afin de prévenir et limiter la transmission des micro-organismes dans tous les établissements de soins de santé<sup>1</sup>.

**Royal College of Dental Surgeons of Ontario (RCDSO) :** Organisme de réglementation des dentistes de l'Ontario<sup>38</sup>.

**Exigence 5 de la norme relative à la santé en milieu scolaire :** Le conseil de santé doit effectuer le suivi, le dépistage buccodentaire et communiquer des données et des renseignements connexes conformément au *Protocole concernant la santé buccodentaire, 2018* (ou à la version en vigueur) et au *Protocole d'évaluation et de surveillance de la santé de la population, 2018* (ou à la version en vigueur)<sup>39</sup>.

**Vaccination :** La vaccination est reconnue comme l'une des interventions les plus efficaces pour réduire l'impact des maladies infectieuses. Des vaccins sûrs et efficaces contre la COVID-19 sont approuvés et accessibles pour les Ontariens âgés de 5 ans et plus<sup>40,41</sup>.

# À propos de ce document

## Introduction

Ce document décrit des pratiques exemplaires en matière de PCI lors de dépistages buccodentaires dans les écoles à l'attention du personnel de la santé publique travaillant dans les secteurs de programme de santé buccodentaire des bureaux de santé de l'Ontario<sup>31</sup> et favorise une approche cohérente dans toute la province pendant la pandémie de COVID-19 et au-delà<sup>10-12</sup>. Il s'agit également d'une ressource mise à la disposition des commissions scolaires à l'égard de la planification de la reprise des dépistages buccodentaires dans leurs écoles perturbés pendant la pandémie. Les termes, abréviations et descriptions sont présentés dans le glossaire en début du document.

Le présent document a été préparé par Santé publique Ontario (SPO)<sup>35,36</sup> en concertation avec les membres de l'Ontario Association of Public Health Dentistry (OAPHD)<sup>29</sup> et en se référant aux lignes directrices publiées par SPO, le ministère de la Santé (MSAN)<sup>26,27</sup>, le ministère de l'Éducation (EDU)<sup>24,25</sup> l'Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario (OHDO)<sup>9</sup> et le Royal College of Dental Surgeons of Ontario (RCDSO)<sup>38</sup> en contexte de pandémie de la COVID-19. Il n'est pas destiné à remplacer, réfuter ou invalider les directives ou recommandations émises par MSAN, EDU, SPO, OHDO, RCDSO ou tout avis juridique. Il incombe à chaque unité de service de santé de se tenir au courant des renseignements et des directives les plus récents concernant la COVID-19 et de déterminer leurs propres politiques et procédures relatives au programme de dépistage scolaire en santé buccodentaire.

Ce document concernant les pratiques exemplaires se fonde sur l'information la plus récente au moment de sa préparation. À mesure que les renseignements évoluent au fil du temps et au-delà de la pandémie de COVID-19, ce document sera mis à jour, le cas échéant.

## Contexte

Les 34 bureaux de santé de l'Ontario sont mandatés en vertu de l'exigence 5<sup>39</sup> des Normes de santé publique de l'Ontario (NSPO)<sup>30</sup> d'organiser des dépistages buccodentaires dans les écoles. Les dépistages buccodentaires sont importants pour la prévention et l'identification rapide de problèmes de santé buccodentaire.

Tel que défini dans le protocole concernant la santé buccodentaire (PCSB)<sup>31</sup>, un dépistage buccodentaire est un examen relativement court effectué par un professionnel de la santé buccodentaire réglementé qui peut indiquer la nécessité de soins dentaires, mais qui ne remplace pas un examen dentaire complet. Le dépistage buccodentaire est une intervention médicale non génératrice d'aérosols (INGPA) à faible risque<sup>10</sup>. Les dépistages buccodentaires ne sont pas considérés comme un traitement, mais plutôt comme un examen prophylactique des dents d'un individu à partir de laquelle des recommandations à l'égard de soins supplémentaires pourront être émises.

Basé sur une évaluation des risques au point de service (ECP)<sup>1,32</sup>, le dépistage buccodentaire avec application des techniques aseptiques<sup>2</sup>, des gestes barrières, des directives de contact avec les élèves (technique sans contact)<sup>28</sup> et de contrôles environnementaux, et utilisation d'équipement de protection individuelle (EPI)<sup>34</sup> et stérile (miroirs dentaires) est pratiqué sur une moyenne de 100 à 150 élèves par jour dans une école.

## L'impact de la COVID-19 sur le dépistage des problèmes de santé buccodentaire

Depuis le début de la pandémie de COVID-19 en mars 2020, les activités de dépistage buccodentaire en milieu scolaire des bureaux de santé publique de l'Ontario ont pour la plupart cessé. Les directives concernant les soins aux clients des établissements de soins dentaires en contexte de pandémie de COVID-19 ont été publiées par le MSAN, SPO, le RCDSO et l'OHDO. Ces directives incluent des recommandations pour la réduction de la transmission du virus et des exigences en matière d'EPI, mais ils ne sont pas spécifiques au dépistage buccodentaire en milieu scolaire, une activité à faible risque où une technique sans contact est utilisée pour examiner rapidement la bouche des enfants afin de noter les anomalies apparentes et déterminer tout traitement requis. Le présent document vise à combler cette lacune dans les directives de santé publique.

# Dépistage des problèmes de santé buccodentaire dans les écoles

## Préparation requise le jour précédent le dépistage buccodentaire

### Directives et ressources

Les membres du personnel de l'établissement scolaire qui participent au dépistage buccodentaire doivent examiner les directives et les ressources provinciales actuelles en lien à la COVID-19, y compris, mais sans s'y limiter, les sites Web des organisations suivantes :

- [Santé publique Ontario \(SPO\)](#)
- [Ministère de la Santé de l'Ontario \(MSAN\)](#)
- [Ministère de l'Éducation de l'Ontario \(EDU\)](#)
- [Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario \(OHDO\)](#)
- [Royal College of Dental Surgeons of Ontario \(RCDSO\)](#)

### Formation et instructions

Les membres du personnel de l'établissement scolaire qui participent au dépistage buccodentaire recevront une formation et des instructions sur :

- les principes de prévention et de contrôle des infections (PCI)<sup>19-22</sup> et les mesures principales liées à la prévention de la COVID-19 tels que, mais sans s'y limiter, la distanciation physique, l'utilisation des gestes barrières et d'EPI, l'hygiène et le nettoyage des mains, la vaccination contre la COVID-19<sup>42</sup>, le nettoyage de l'environnemental et le dépistage passif et actif de la COVID-19.
- la COVID-19, y compris la façon dont elle se propage, les variants préoccupants, le risque d'exposition, y compris sur les personnes à risque plus élevé (p. ex., avec des problèmes de santé sous-jacents) et sur les procédures à suivre, dont le dépistage par test, la gestion des cas et des contacts.
- les exigences du conseil scolaire local en matière de mesures de santé publique liées à la COVID-19.
- la politique et les exigences de déclaration des maladies du bureau de santé local, et l'auto-évaluation quotidienne obligatoire des symptômes de la COVID-19.



## Surveillance

Un membre de l'équipe de dépistage buccodentaire de l'école sera désigné pour surveiller les nouvelles directives liées à la COVID-19 et produire des rapports à l'attention de l'équipe, et d'effectuer les tâches connexes suivantes :

- mettre à jour ou rédiger de nouvelles politiques et procédures de programme de dépistage pour refléter les exigences liées à la COVID-19.
- s'assurer que l'équipe est au courant des politiques et procédures, nouvelles ou mises à jour.

## Évaluation des risques organisationnels (EOR)

Dans chacune des écoles, l'équipe de dépistage buccodentaire doit vérifier si une EOR a été ou est effectuée afin d'évaluer l'efficacité des mesures de contrôle visant à atténuer la transmission des infections en milieu scolaire; par exemple, les considérations relatives à la qualité de l'air et à la ventilation des lieux clos.\*Se reporter aux politiques EOR de l'école, le cas échéant<sup>32,33</sup>.

## Hiérarchie des mesures de prévention des dangers

Les principes de la hiérarchie des mesures de prévention des dangers sont intégrés aux politiques, aux procédures et aux pratiques de l'équipe de dépistage. Les mesures de prévention sont appliquées par l'équipe lors de la mise en place, de la prestation des services et du démontage de l'aire de dépistage. Il s'agit des mesures de prévention à mettre en place conformément aux politiques en vigueur<sup>18</sup>.

## Communication

L'équipe de santé buccodentaire doit communiquer avec les parties prenantes concernées, y compris les conseils scolaires locaux, les écoles et les infirmières en santé publique des écoles, pour discuter des aspects suivants du dépistage des problèmes de santé buccodentaire dans les écoles pendant la pandémie de COVID-19 :

- s'assurer que le conseil local a approuvé le dépistage buccodentaire dans les écoles pendant la pandémie.
- garantir une aire de dépistage qui permette la distanciation physique<sup>15</sup> comme un gymnase.
- sécuriser un plan de coordination des cohortes<sup>8</sup> pour que les élèves d'une cohorte de classe soient examinés en maintenant la distanciation physique. \*Se reporter aux directives actuelles et aux politiques des écoles sur la distanciation physique.
- sensibilisation aux politiques concernant les visiteurs.
- sensibilisation aux politiques relatives au port du masque concernant les élèves, le personnel et les visiteurs.
- sensibilisation à la politique de gestion des déchets de l'école.

**Remarque :** il convient de suivre les communications de l'école conformément aux politiques mises à jour.

## Approvisionnement

L'équipe doit se procurer l'EPI adéquat et du matériel de prévention et de contrôle des infections, y compris :

- des masques chirurgicaux ASTM niveau 2 ou 3 pour les HD et niveau 1 pour les ADA<sup>1,3-5,43</sup>
- une protection oculaire telle qu'une visière de protection ou des lunettes de protection<sup>1</sup>
- des blouses d'isolement de niveau 1<sup>23</sup> (facultative pour les DH et non requise pour les ADA)
- des gants médicaux<sup>1</sup>
- un désinfectant pour les mains (DMBA à 70-90 %)<sup>1</sup>
- un nettoyant ou désinfectant approuvé par Santé Canada avec un numéro d'identification du médicament (DIN) pour les surfaces dures<sup>1,14</sup>
- des mouchoirs
- une cloison en plexiglas transparent (si les ADA ou la personne responsable des renseignements ne peut pas maintenir une distance optimale avec les élèves)

## Planification

Les équipes scolaires (hygiéniste dentaire agréé [HDA], les assistants dentaires certifiés [ADA] et les responsables des renseignements) ne doivent inclure qu'une seule école dans la planification quotidienne et prévoir des heures ou des journées supplémentaires.

Pour les écoles où plusieurs jours de dépistage sont requis, la même équipe scolaire doit y être affectée tous les jours.

## Transport du personnel et de l'équipement

### Transport du personnel

Les HDA, les ADA et les personnes responsables des renseignements et tout autre personnel assistant le dépistage dans les écoles utiliseront leur propre moyen de transport. Si cela n'est pas possible, les équipes suivront les recommandations en matière de covoiturage<sup>6</sup>.

### Équipement et fournitures utilisés par les HDA

Les HDA sont responsables du transport de l'EPI, de l'équipement et des fournitures qu'ils manipulent et utilisent, tels que :

- les miroirs buccaux stériles jetables ou réutilisables
- les tiges à bout de coton (utilisées pour enlever les débris alimentaires des surfaces dentaires — l'utilisation des sondes dentaires est proscrite) (facultatif)

- une source d'éclairage (p. ex., lampe-stylo)
- deux contenants pour le transport, « propre » et « souillé », séparés, identifiés en conséquence, lavables et résistants aux perforations et aux fuites
- un désinfectant pour les mains (DMBA à 70-90 %)
- un nettoyant ou un désinfectant approuvé par Santé Canada avec DIN pour surfaces dures
- des gants, des lunettes de protection et des masques
- des sacs poubelles pour disposer des miroirs buccaux jetables et des EPI usagés

**Remarque :** il convient de s'assurer que l'EPI, l'équipement et les fournitures restent propres et secs.

## Équipement et fournitures utilisés par les ADA ou les personnes responsables des renseignements

Les ADA et les personnes responsables des renseignements sont responsables du transport de l'EPI, de l'équipement et des fournitures qu'ils manipulent et utilisent, tels que :

- un ordinateur portable
- des stylos
- du papier
- une cloison en plexiglas (facultative)
- un désinfectant pour les mains (DMBA à 70-90 %)
- un nettoyant ou un désinfectant approuvé par Santé Canada avec DIN pour surfaces dures
- des gants, des lunettes de protection et des masques

Remarque : il convient de s'assurer que l'EPI, l'équipement et les fournitures restent propres et secs.

## Fournitures pour les élèves

Un membre de l'équipe de dépistage scolaire ou un membre du personnel de santé publique sera désigné pour s'assurer que les éléments suivants sont en place pour l'hygiène des mains des élèves :

- un désinfectant pour les mains (DMBA à 70-90 %)
- des mouchoirs
- une poubelle doublée avec couvercle activé au pied ou sans couvercle (doit être fournie, si non disponible à l'école)

**Remarque :** une consultation préalable avec l'école est recommandée pour passer en revue les ressources scolaires disponibles.

## Instruments « souillés » (miroirs) et EPI usagés

Les HDA se chargeront du transport des miroirs usagés dans des contenants de déchets « souillés » bien fermés, lavables, anti-perforation et étanches vers leur unité de santé pour en disposer conformément aux protocoles de PCI. Chacune des unités de services de santé prendra des précautions pour s'assurer que les instruments sont transportés conformément aux protocoles de PCI, tels que le maintien de l'humidité des instruments « souillés ».

Les HDA placeront les EPI usagés dans un sac à ordures sécurisé et disposeront du sac dans le conteneur de déchets sur le site conformément à la politique de l'établissement. S'il n'est pas possible d'en disposer à l'école, les sacs seront transportés à l'unité de services de santé pour l'élimination.

# Avant le dépistage à l'école

## Dépistage de la COVID-19 et localisation des contacts

L'équipe scolaire doit fournir à l'administration de l'école ses résultats d'autodépistage de la COVID-19 et ses coordonnées à des fins de localisation des contacts. \*Se reporter aux directives actuelles et aux politiques des écoles pour la localisation des contacts.

## Mesures environnementales ou techniques

L'équipe scolaire doit préparer une salle ou une aire dépistage qui permet de maintenir 2 mètres de distance entre les HDA et les ADA ou les responsables des renseignements. Si une distance de 2 mètres ne peut être maintenue, il est recommandé de placer une cloison en plexiglas entre eux<sup>1</sup>.

L'équipe scolaire doit effectuer le nettoyage de l'environnement à l'aide d'un nettoyeur ou d'un désinfectant approuvé par Santé Canada avec un DIN pour les surfaces dures dans l'aire de dépistage, en début de journée de dépistage scolaire, entre le dépistage des cohortes de classe, à la fin de la journée de dépistage et à tout autre moment propice, en particulier pour les surfaces à contact élevé<sup>1</sup>.

## Mettre et retirer l'EPI

Les HDA, les ADA et les responsables des renseignements doivent mettre ou se revêtir de l'EPI conformément à l'EOR et à l'ERPS. Voir le tableau EPI ci-dessous pour les exigences minimales en matière d'EPI lors d'un dépistage buccodentaire sans contact.

## Cohortes de classe

Les cohortes de classe doivent être accompagnées à la salle de dépistage de leur enseignant ou d'un responsable désigné à cet effet.

## Hygiène des mains des élèves

Les élèves doivent se laver les mains immédiatement avant leur dépistage.

## Confirmation de l'identité de l'élève

Avant de se présenter au HDA, le nom de l'élève doit être confirmé soit par l'élève, soit par son enseignant.

## Point de dépistage à l'école

### Évaluation des risques au point de service (ECRP)

Les HDA sont responsables de l'ECRP, soit : évaluer la tâche, le client et l'environnement. L'équipe confirmera avec l'enseignant que tous les élèves se présentant pour le dépistage se sentent toujours bien et sans symptômes. Les élèves présents à l'école le jour du dépistage buccodentaire sont présumés ne pas avoir reçu un résultat positif au dépistage de la COVID-19. Si un élève présente des symptômes, le HDA ne procédera pas au dépistage buccodentaire de l'élève et en informera immédiatement le personnel de l'école.

### Le port du masque pour les étudiants

Il convient de s'assurer que le nez et la bouche de l'élève soient couverts par le masque. L'élève doit se laver les mains avant de retirer et de mettre un masque. \*Se reporter aux directives en vigueur et aux politiques des écoles pour connaître les exigences en matière de port du masque.

### Position de l'étudiant du dépistage

Si l'élève est assis pour le dépistage buccodentaire, la chaise est nettoyée et désinfectée entre chaque enfant ou se reporter aux protocoles suivis dans les cohortes de classe concernant les chaises et le contact avec les surfaces partagées. Les HDA pourront envisager de demander aux élèves de se tenir debout pour le dépistage buccodentaire dans la mesure du possible et si ce procédé convient au HDA.

### Dépistage buccodentaire

- l'HDA utilise un DMBA au début de chaque cohorte
- l'HDA place le miroir stérile dans la bouche de l'élève en utilisant la technique sans contact (seul le miroir stérile touche la muqueuse buccale de l'élève)
- l'HDA indique l'état de la dentition et des tissus buccaux de l'élève à l'ADA ou à la personne responsable des renseignements.
- l'ADA ou la personne responsable des renseignements consigne les renseignements dans l'ordinateur.
- l'HDA jette le miroir dans le contenant « souillé ».
- l'HDA utilise un DMBA entre chaque élève ou chaque fois que ses mains entrent en contact direct avec l'élève, l'environnement de l'élève et après le retrait de l'EPI

### Mettre et retirer l'EPI

Voir [Annexe : Exigences en](#) matière d'EPI pour les exigences minimales requises pour les étudiants et les cohortes de classe.

## Post-dépistage

### Dépistage de cohorte

L'élève retourne à la fin de la ligne de cohorte pour attendre la fin du dépistage de la cohorte et maintient une distance physique avec les autres élèves. Une fois le dépistage de la cohorte terminé, elle retourne en classe en groupe. \*Se reporter aux directives actuelles et aux politiques des écoles sur la distanciation physique.

### Matériel à remettre aux étudiants

Un carnet de dépistage buccodentaire et des fournitures de soins buccodentaires tels qu'une brosse à dents seront remis à l'enseignant pour la distribution aux élèves en fin de journée, à ranger dans le sac à dos pour apporter à la maison.

## Annexe : Exigences en matière d'EPI

Équipement	Hygiéniste dentaire agréé(e)	Assistant(e) dentaire certifié(e) ou responsable des renseignements
<p><b>Hygiène des mains</b></p>	<p><b>Sans le port de gants</b> : pratiquer l'hygiène des mains entre chaque élève, chaque fois que les mains entrent en contact direct avec l'élève ou avec tout autre objet ou surface autres que la poignée du miroir buccal et avant et après le retrait de l'EPI. L'hygiène des mains entre chaque élève est conforme aux pratiques exemplaires appliquées à tout autre contexte de soins de santé.</p> <p>Si l'hygiène des mains n'est pas pratiquée entre chaque élève, une évaluation des risques doit être effectuée en collaboration avec le responsable de PCI de l'unité de santé impliquée. Cette évaluation inclura l'observation de la technique sans contact pour le dépistage, les données antérieures en matière d'hygiène des mains et la formation en PCI préalable. Si l'hygiène des mains n'est pas pratiquée entre chaque élève, elle doit l'être minimalement au début et à la fin de chaque classe, groupe, ou cohorte d'élèves</p> <p>L'hygiène des mains est requise suivant un contact direct avec un élève avec tout objet ou surface autre que la poignée du miroir buccal.</p> <p>En cas d'incertitude, il convient de pratiquer l'hygiène des mains.</p> <p>**DMBA avec 70-90 % d'alcool.</p>	<p>L'hygiène des mains est requise chaque fois que les mains entrent en contact direct avec l'élève, l'environnement de l'élève ou le retrait de l'EPI.</p>
<p><b>Gants</b></p>	<p>Les gants ne sont pas requis lorsque l'ECRP indique qu'il n'y a pas de contact direct<sup>1</sup> avec l'élève et en utilisant une technique sans contact.</p> <p><b>Avec le port des gants</b> : selon l'ECRP, les gants doivent être retirés immédiatement</p>	<p>Les gants ne sont pas requis pour les tâches de consignation des renseignements si une distance de 2 mètres est maintenue entre l'élève et l'HDA ou si une cloison en plexiglas</p>



Équipement	Hygiéniste dentaire agréé(e)	Assistant(e) dentaire certifié(e) ou responsable des renseignements
	<p>après chacune des tâches spécifiques (p. ex., le dépistage individuel des élèves) et l'hygiène des mains est ensuite pratiquée.</p> <p>L'hygiène des mains est requise avant et après l'utilisation des gants.</p> <p>*Le port de gants ne remplace PAS l'hygiène des mains.</p>	<p>les sépare de l'ADA ou la personne responsable des renseignements.</p>
<b>Protection oculaire</b>	<p>Visières de protection, lunettes de protection ou lunettes de protection étanches sont acceptables.</p> <p>Désinfecter entre les cohortes ou en cas de souillure.</p>	<p>Une protection oculaire n'est pas requise pour les tâches de consignation des renseignements si une distance de 2 mètres est maintenue entre l'élève et l'HDA ou si une cloison en plexiglas les sépare de l'ADA ou la personne responsable des renseignements.</p>
<b>Masque</b>	<p>Masque chirurgical ASTM niveau 2 ou 3</p> <p>Changer de masque entre les cohortes ou s'il devient mouillé ou souillé.</p>	<p>Le masque chirurgical ASTM niveau 1 est acceptable</p> <p>Le changement de masque entre les cohortes est facultatif, sauf s'il devient mouillé ou souillé.</p>
<b>Blouse</b>	<p>Le port d'une blouse d'isolement de niveau 1 est facultatif en fonction de l'évaluation des risques<sup>43,44</sup>.</p>	<p>Le port d'une blouse n'est pas obligatoire</p>

## Bibliographie

1. Ontario Agency for Health Protection and Promotion (Public Health Ontario). Routine practices and additional precautions in all health care settings. 3<sup>rd</sup> ed. Toronto, ON : Queen's Printer for Ontario; 2012. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/B/2012/bp-rpap-healthcare-settings.pdf?la=en>
2. Government of Canada. Routine practices and additional precautions for preventing the transmission of infection in healthcare settings: aseptic technique for injections and intravascular and other invasive procedures [en ligne]. Ottawa, ON : Government of Canada; 2017 [mis à jour le 5 septembre 2017; cité le 28 mars 2022]. Disponible à : <https://www.canada.ca/en/public-health/services/publications/diseases-conditions/routine-practices-precautions-healthcare-associated-infections/part-a.html#:~:text=Aseptic%20techniques%2C%20sometimes%20referred%20to%20as%20sterile%20techniques%2C,manner%20as%20to%20keep%20them%20free%20from%20microorganisms>
3. Ontario Agency for Health Protection and Promotion (Public Health Ontario). Universal mask use in health care [en ligne]. Toronto, ON : Ontario Queen's Printer for Ontario; 2021 [cité le 28 mars 2022]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/ipac/faq-covid-19-universal-mask-use-health-care.pdf?la=en>
4. Government of Canada. COVID-19 medical masks and respirators: information for health professionals [en ligne]. Ottawa, ON : Queen's Printer for Ontario; 2021 [mis à jour le 3 juin 2021; cité le 28 mars 2022]. Disponible à : <https://www.canada.ca/en/health-canada/services/drugs-health-products/covid19-industry/medical-devices/personal-protective-equipment/medical-masks-respirators/health-professionals.html>
5. ASTM International. ASTM F2100-21: standard specification for performance of materials used in medical face masks [en ligne]. West Conshohocken, PA: ASTM International, 2021 [mis à jour le 10 août 2021; cité le 28 mars 2022]. Disponible à : <http://www.astm.org/cgi-bin/resolver.cgi?F2100>
6. Freeman S. Carpooling precautions during COVID-19. 2021 Feb 24. In: National Collaborating Centre for Environmental Health blog [en ligne]. Vancouver, BC : National Collaborating Centre for Environmental Health; [2018]—. Disponible à : <https://ncceh.ca/content/blog/carpooling-precautions-during-covid-19>
7. Ontario Dental Assistants Association. Become certified [en ligne]. London, ON : Ontario Dental Assistants Association; 2021 [cité le 28 mars 2022]. Disponible à : <https://odaa.org/how-become-certified.html>
8. Ontario. Ministry of Education. Archived: approach to reopening schools for the 2020-2021 school year [en ligne]. Toronto, ON: Queen's Printer for Ontario; 2021 [archivé; mis à jour le 28 juin 2021; cité le 28 mars 2022]. Disponible à : <https://www.ontario.ca/page/approach-reopening-schools-2020-2021-school-year#section-2>
9. College of Dental Hygienists of Ontario. College of Dental Hygienists of Ontario: about [en ligne]. Toronto, ON: College of Dental Hygienists of Ontario; 2021 [cité le 28 mars 2022]. Disponible à : <https://www.cdho.org/about-the-college/about/what-we-do>

10. Ontario Agency for Health Protection and Promotion (Public Health Ontario). Focus on: COVID-19 in dental care settings [en ligne]. Toronto, ON : Queen's Printer for Ontario; 2020 [cité le 9 novembre 2021]. Disponible à: <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/ipac/2020/07/covid-19-dental-care-settings.pdf?la=en>
11. Ontario Agency for Health Protection and Promotion (Public Health Ontario). What we know so far about...Coronavirus Disease 2019 (COVID-19) [en ligne]. Toronto, ON: Queen's Printer for Ontario; 2021 [mis à jour le 12 avril 2021; cité le 28 mars 2022]. Disponible à: <https://www.publichealthontario.ca/en/diseases-and-conditions/infectious-diseases/respiratory-diseases/novel-coronavirus/what-we-know>
12. Government of Ontario. COVID-19 self-assessment [en ligne]. Toronto, ON : Queen's Printer for Ontario; 2021 [mis à jour le 29 octobre 2021; cité le 10 novembre 2021]. Disponible à: <https://covid-19.ontario.ca/self-assessment/>
13. Ontario Agency for Health Protection and Promotion (Public Health Ontario). Cover your cough [en ligne]. Toronto, ON : Queen's Printer for Ontario; 2013 [cité le 28 mars 2022]. Disponible à: <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/c/2013/clinical-office-cough-signage.pdf?la=en>
14. Government of Canada. Hard-surface disinfectants and hand sanitizers (COVID-19) [en ligne]. Ottawa, ON : Queen's Printer for Ontario; 2021 [mis à jour le 4 janvier 2021; cité le 28 mars 2022]. Disponible à: <https://www.canada.ca/en/health-canada/services/drugs-health-products/disinfectants/covid-19.html>
15. Ontario. Ministry of Education. Archived - guide to reopening Ontario's schools, section 4: protection strategies [en ligne]. Toronto, ON : Queen's Printer for Ontario; 2020 [archivé; mis à jour le 7 septembre 2021; cité le 28 mars 2022]. Section 4, Protection strategies. Disponible à: <https://www.ontario.ca/page/guide-reopening-ontarios-schools#section-4>
16. Government of Canada. Drug identification number (DIN) [en ligne]. Ottawa, ON : Government of Canada; 2022 [modifié le 14 janvier 2022; cité le 18 mars 2022]. Disponible à: <https://www.canada.ca/en/health-canada/services/drugs-health-products/drug-products/fact-sheets/drug-identification-number.html>
17. Ontario Agency for Health Protection and Promotion (Public Health Ontario). How to handrub [en ligne]. Toronto, ON : Queen's Printer for Ontario; 2009 [cité le 28 mars 2022]. Disponible à: <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/i/2009/jcyh-handrub.pdf?la=en>
18. National Institute for Occupational Safety and Health. Hierarchy of controls [en ligne]. Atlanta, GA : Centers for Disease Control and Prevention; 2015 [mis à jour le 13 janvier 2015; cité le 28 mars 2022]. Disponible à: <https://www.cdc.gov/niosh/topics/hierarchy/default.html>
19. Ontario Agency for Health Protection and Promotion (Public Health Ontario). Infection prevention and control for clinical office practice [en ligne]. 1<sup>st</sup> revision. Toronto, ON : Queen's Printer for Ontario; 2015 [cité le 28 mars 2022]. Disponible à: <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/b/2013/bp-clinical-office-practice.pdf?la=en>
20. Ontario Agency for Health Protection and Promotion (Public Health Ontario). Infection prevention and control – online learning [en ligne]. Toronto, ON : Queen's Printer for Ontario;

- 2020 [mis à jour le 31 juillet 2020; cité le 28 mars 2022]. Disponible à:<https://www.publichealthontario.ca/en/education-and-events/online-learning/ipac-courses>
21. Ontario Agency for Health Protection and Promotion (Public Health Ontario). Putting on full personal protective equipment: step-by-step demonstration of how to properly put on full personal protective equipment [video recording]. Toronto, ON: Queen's Printer for Ontario; 2021 [mis à jour le 11 janvier 2021; cité le 28 mars 2022]. 2 min. Disponible à:<https://www.publichealthontario.ca/en/videos/ipac-fullppe-on>
  22. Ontario Agency for Health Protection and Promotion (Public Health Ontario). Recommended steps for putting on and taking off personal protective equipment [en ligne]. Toronto, ON: Queen's Printer for Ontario; 2021 [cité le 28 mars 2022]. Disponible à:<https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/r/2012/rpap-recommended-ppe-steps.pdf?la=en>
  23. Government of Canada. Important regulatory considerations for the supply of medical gowns: guidance to industry [en ligne]. Ottawa, ON : Queen's Printer for Ontario; 2021 [mis à jour le 15 septembre 2022; cité le 28 mars 2022]. Disponible à:<https://www.canada.ca/en/health-canada/services/drugs-health-products/medical-devices/application-information/guidance-documents/covid19-medical-gowns.html>
  24. Ontario. Ministry of Education. Ministry of Education: what we do [en ligne]. Toronto, ON : Queen's Printer for Ontario; 2021 [mis à jour le 22 juillet 2021; cité le 28 mars 2022]. Disponible à:<https://www.ontario.ca/page/ministry-education>
  25. Government of Ontario. COVID-19 : health and safety measures at schools [en ligne]. Toronto, ON : Queen's Printer for Ontario; 2021 [mis à jour le 6 octobre 2021; cité le 28 mars 2022]. Disponible à:<https://www.ontario.ca/page/covid-19-health-and-safety-measures-schools>
  26. Ontario. Ministry of Health. Ministry of Health: what we do [en ligne]. Toronto, ON : Queen's Printer for Ontario; 2021 [modifié le 27 juillet 2021; cité le 28 mars 2022]. Disponible à:[https://www.ontario.ca/page/ministry-health?\\_ga=2.119034699.373056814.1649100561-1290303544.1645707855](https://www.ontario.ca/page/ministry-health?_ga=2.119034699.373056814.1649100561-1290303544.1645707855)
  27. Ontario. Ministry of Health, Ontario. Ministry of Long-Term Care. COVID-19 : guidance for the health sector [en ligne]. Toronto, ON : Queen's Printer for Ontario; 2021 [mis à jour le 28 octobre 2021; cité le 28 mars 2022]. Disponible à:[https://www.health.gov.on.ca/en/pro/programs/publichealth/coronavirus/2019\\_guidance.aspx](https://www.health.gov.on.ca/en/pro/programs/publichealth/coronavirus/2019_guidance.aspx)
  28. Lesk M, Murray H. Dental screening: using a "no-touch" technique [Webinar]. Barrie, ON : Simcoe Muskoka District Health Unit; 2018 [présenté le 12 septembre 2018; cité le 28 mars 2022]. Available from: <https://www.slideshare.net/JudyLalonde/no-touch-dental-screening>
  29. Ontario Association of Public Health Dentistry. Oral health is public health [en ligne]. Toronto, ON : Ontario Association of Public Health Dentistry; 2021 [cité le 28 mars 2022]. Disponible à:<https://oaphd.on.ca/>
  30. Ontario. Ministry of Health, Ontario. Ministry of Long-Term Care. Ontario public health standards: requirements for programs, services, and accountability (standards) [en ligne]. Toronto, ON : Queen's Printer for Ontario; 2021 [mis à jour le 10 juin 2021; cité le 28 mars

- 2022]. Disponible  
à:[https://health.gov.on.ca/en/pro/programs/publichealth/oph\\_standards/default.aspx](https://health.gov.on.ca/en/pro/programs/publichealth/oph_standards/default.aspx)
31. Ontario. Ministry of Health and Long-Term Care. Oral health protocol, 2018. Toronto, ON : Queen's Printer of Ontario; 2018. Disponible  
à:[https://www.health.gov.on.ca/en/pro/programs/publichealth/oph\\_standards/docs/protocols\\_guidelines/Oral\\_Health\\_Protocol\\_2018\\_en.pdf](https://www.health.gov.on.ca/en/pro/programs/publichealth/oph_standards/docs/protocols_guidelines/Oral_Health_Protocol_2018_en.pdf)
  32. Ontario. Ministry of Health. COVID-19 operational requirements: health sector restart [en ligne]. Toronto, ON : Queen's Printer for Ontario; 2020 [cité le 28 mars 2022]. Disponible  
à:[https://health.gov.on.ca/en/pro/programs/publichealth/coronavirus/docs/operational\\_requirements\\_health\\_sector.pdf](https://health.gov.on.ca/en/pro/programs/publichealth/coronavirus/docs/operational_requirements_health_sector.pdf)
  33. Public Services Health & Safety Association. Infectious disease threats risk assessment tool for acute care [en ligne]. Toronto, ON : Public Services Health & Safety Association; 2021 [mis à jour le 23 janvier 2020; cité le 28 mars 2022]. Disponible  
à:<https://www.pshsa.ca/resources/infectious-disease-threats-risk-assessment-tool-for-acute-care>
  34. Government of Canada. Personal protective equipment (COVID-19): overview [en ligne]. Ottawa, ON : Government of Canada; 2020 [mis à jour le 23 novembre 2020; cité le 28 mars 2022]. Disponible à:<https://www.canada.ca/en/health-canada/services/drugs-health-products/covid19-industry/medical-devices/personal-protective-equipment/overview.html>
  35. Ontario Agency for Health Protection and Promotion (Public Health Ontario). Vision, mission, mandate and values [en ligne]. Toronto, ON : Queen's Printer for Ontario; 2021 [cité le 28 mars 2022]. Disponible à:<https://www.publichealthontario.ca/en/About/Our-Organization/Vision-Mission-Mandate-Values>
  36. Ontario Agency for Health Protection and Promotion (Public Health Ontario). Coronavirus disease 2019 (COVID-19) [en ligne]. Toronto, ON : Queen's Printer for Ontario; 2021 [cité le 28 mars 2022]. Disponible à:<https://www.publichealthontario.ca/en/diseases-and-conditions/infectious-diseases/respiratory-diseases/novel-coronavirus>
  37. College of Dental Hygienists of Ontario. Become a dental hygienist: requirements [en ligne]. Toronto, ON : College of Dental Hygienists of Ontario; 2021 [cité le 28 mars 2022]. Disponible  
à:<https://www.cdho.org/become-a-dental-hygienist/registration/requirements>
  38. Royal College of Dental Surgeons of Ontario. What we do [en ligne]. Toronto, ON : Royal College of Dental Surgeons of Ontario; 2021 [cité le 28 mars 2022]. Disponible  
à:<https://www.rcdso.org/en-ca/about/what-we-do>
  39. Ontario. Ministry of Health and Long-Term Care. Ontario public health standards: requirements for programs, services, and accountability. Toronto, ON : Queen's Printer for Ontario; 2018. Disponible  
à:[https://www.health.gov.on.ca/en/pro/programs/publichealth/oph\\_standards/docs/protocols\\_guidelines/Ontario\\_Public\\_Health\\_Standards\\_2018\\_en.pdf](https://www.health.gov.on.ca/en/pro/programs/publichealth/oph_standards/docs/protocols_guidelines/Ontario_Public_Health_Standards_2018_en.pdf)
  40. Ontario. Ministry of Health. COVID-19 vaccine information sheet (age 12+) [en ligne]. Version 2.0. Toronto, ON : Queen's Printer for Ontario; 2022 [cité le 25 mars 2022]. Disponible

[à:https://www.health.gov.on.ca/en/pro/programs/publichealth/coronavirus/docs/vaccine/COVID-19\\_vaccine\\_info\\_sheet.pdf](https://www.health.gov.on.ca/en/pro/programs/publichealth/coronavirus/docs/vaccine/COVID-19_vaccine_info_sheet.pdf).

41. Government of Canada. Vaccines for COVID-19 [en ligne]. Ottawa, ON : Government of Canada; 2022 [modifié le 16 mars 2022; cité le 25 mars 2022]. Disponible à:[https://www.canada.ca/en/public-health/services/diseases/coronavirus-disease-covid-19/vaccines.html?utm\\_campaign=hc-sc-covidvaccine-21-22&utm\\_medium=sem&utm\\_source=ggl&utm\\_content=ad-text-en&utm\\_term=covid%2019%20vaccine%20information&adv=2122-89750&id\\_campaign=12876015044&id\\_source=121197814693&id\\_content=517692136301&gclid=EAlalQobChMlt-2-9u3c9gIVFSM4Ch0-1Ag9EAAAYASAAEgl7DvD\\_BwE&gclidsrc=aw.ds](https://www.canada.ca/en/public-health/services/diseases/coronavirus-disease-covid-19/vaccines.html?utm_campaign=hc-sc-covidvaccine-21-22&utm_medium=sem&utm_source=ggl&utm_content=ad-text-en&utm_term=covid%2019%20vaccine%20information&adv=2122-89750&id_campaign=12876015044&id_source=121197814693&id_content=517692136301&gclid=EAlalQobChMlt-2-9u3c9gIVFSM4Ch0-1Ag9EAAAYASAAEgl7DvD_BwE&gclidsrc=aw.ds).
42. Ontario Agency for Health Protection and Promotion (Public Health Ontario). Recommendations for the prevention, detection and management of occupational contact dermatitis in health care settings. Toronto, ON : Queen's Printer for Ontario; 2019. Disponible à:[https://www.publichealthontario.ca/-/media/Documents/G/2019/guide-occupational-dermatitis.pdf?sc\\_lang=en](https://www.publichealthontario.ca/-/media/Documents/G/2019/guide-occupational-dermatitis.pdf?sc_lang=en)
43. Royal College of Dental Surgeons of Ontario. COVID-19 : managing infection risks during in-person dental care [en ligne]. Toronto, ON : Royal College of Dental Surgeons of Ontario; 2021 [mis à jour le 20 septembre 2021; cité le 28 mars 2022]. Disponible à:<https://www.rcdso.org/en-ca/rcdso-members/2019-novel-coronavirus/covid-19--managing-infection-risks-during-in-person-care#t1>
44. College of Dental Hygienists of Ontario. COVID-19 : College of Dental Hygienists of Ontario (CDHO) guidance on IPAC in dental hygiene practice [en ligne]. Toronto, ON : College of Dental Hygienists of Ontario; 2021 [cité le 28 mars 2022]. Disponible à:<https://www.cdho.org/docs/default-source/pdfs/reference/guidelines/gui-returning-to-practice.pdf>

**Santé publique Ontario**

661, avenue University, bureau 1701

Toronto, Ontario

M5G 1M1

(416) 235-6556

[communications@oahpp.ca](mailto:communications@oahpp.ca)

[publichealthontario.ca](http://publichealthontario.ca)

Ontario 